

FONCIÈRE EURIS

Société Anonyme au capital de 1 48 699 245 euros
83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris
702 023 508 RCS PARIS

Paris, le 29 juillet 2022

Foncière Euris annonce la conclusion d'accords définitifs avec ses banques sur une extension de la maturité de l'ensemble de ses créances et instruments non soumis au plan de sauvegarde

Foncière Euris et Euris ont annoncé le 28 juin 2022 avoir obtenu de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), Natixis, HSBC Continental Europe et Société Générale (les **Etablissements Financiers Concernés**) un accord de principe portant notamment sur une extension de la maturité (i) des accords de réaménagement des termes et conditions de leurs instruments ou créances de dérivés (les **Accords de Réaménagement**, cf. communiqué de presse de Foncière Euris du 25 novembre 2019) et (ii) du protocole transactionnel conclu entre Foncière Euris et Société Générale en 2020 (le **Protocole SG** cf. paragraphe 2.1.4 page 13 du rapport annuel 2021 de Foncière Euris) (l'**Accord d'Extension**).

L'entrée en vigueur des modalités de l'Accord d'Extension restait subordonnée à la conclusion de la documentation définitive entre Foncière Euris, Euris et les Etablissements Financiers Concernés, qui a été finalisée ce jour au niveau de Foncière Euris.

Les nouveaux échéanciers indicatifs de remboursement du passif d'Euris et de Foncière Euris figurent en Annexe au présent communiqué.

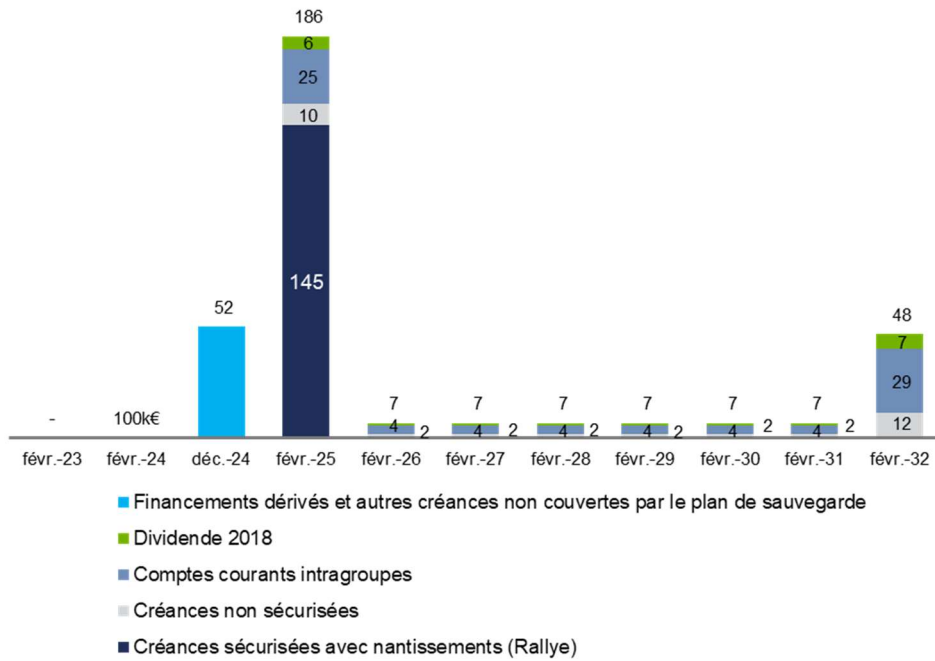
Contact presse :

PLEAD

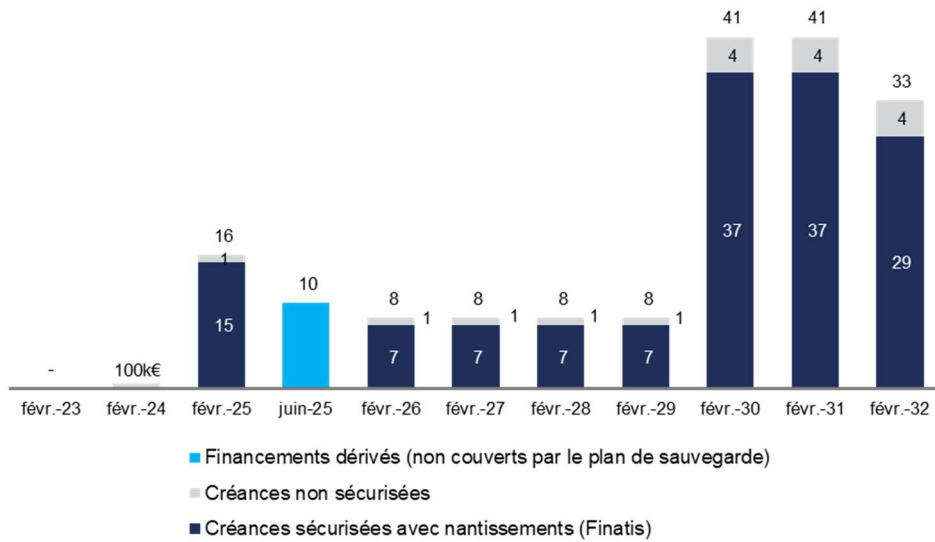
Étienne Dubanchet +33 6 62 70 09 43 etienne.dubanchet@plead.fr

Annexe – Echéanciers indicatifs (en M€)¹

Foncière Euris :



Euris :



¹ Les nouveaux échéanciers indicatifs tiennent compte de l'Accord d'Extension et de la mise à jour, afin de refléter le contexte de marché, des taux forward, sur la base desquels les intérêts futurs sur la dette des sociétés concernées sont estimés.